
IV.d.116.


Biblioteka Jagiellońska
stdr0015267


B J C
5388
CIMELIA

L'Oraiſon du Seigneur IEAN DE ZAMOSCIE, GOVVERNEVR DE BELZS & de Zamech, l'vn des Ambaſſadeurs enuoyez en Frãce par les Eſtats du Royaume de Poloigne, & du grand Duché de Lithuanie.

Au Sereniſſime Roy eleu de Poloigne, HENRY, Fils & Frere des Roys de France, Duc d'Anjou, &c. Sur la Declaration de ſon Election, & pourquoy il a eſté preferé aux autres Competiteurs. Où l'eſtat preſent d'iceluy Royaume eſt propoſé au vray, & ce que les Polonnois attendent de ſa Majeſté. Traduitte de Latin en François par Loys Regius, ſuiuant le commandement dudit Seigneur Roy, & à la requeſte des Seigneurs Ambaſſadeurs.



A PARIS.
Par Federic Morel Imprimeur du Roy.
M. D. LXXIIII.
AVEC PRIVILEGE.

LES NOMS DES AMBASSADEVRS ENVOYEZ PAR LES ESTATS DV ROYAVME de Poloigne, & du grand Duché de Lithuanie.

Adam Corarki de Cobilino Euesque de Posnanie.
Albert de Laski Palatin de Siradie.
Iean de Tomice Castellain de Gnesne.
André Comte de Gorke, Chastellain de Medirecie, Capitaine de Gnesne, & de Valce.
Iean Herbourt de Fulstin, Chastellain de Sanoc, & Capitaine de Premislie.
Nicolas Christofle Radiuil, Duc de Olice, & Mesnis, Mareschal de la Court du grand Duché de Lithuanie.
Iean de Zamoscie, Capitaine de Belzs & de Zamech.
Nicolas Firlei de Dambrouiza, fils du Palatin de Cracouie, Capitaine de Cazimirie.
Iean Sbourou, Capitaine de Odolanouie.
Nicolas de Tomice.
Alexandre Pronski, fils du Palatin de Kiouie.



L'ORAISON DV SEIGNEVR IEAN DE ZAMOSCIE GOVVERNEVR de Belzs & de Zamech, l'vn des Ambassadeurs enuoyez en France par les Estats du Royaume de Poloigne, & du grand Duché de Lithuanie.



IRE, si deputez par les Estats de Poloigne & de Lithuanie, offrions le Royaume à autre qu'à vous, qui estes tres-excellent, non seulement en noblesse & richesse, mais aussi en prouësse & prudence : il nous conuiendroit maintenant magnifier d'auantage ce present, & parler plus au long de tout le deuoir Royal, en admonestant & exhortant le Roy éleu à aimer l'honneur, & dresser ses pensees à entreprises dignes de ceste eminente dignité. Mais puis qu'en l'assemblee generale conuoquee à Camon pour elire vn nouueau Roy, Dieu a tellement conduit les volontez des nostres, qu'ils ont accordé en ce qui concernoit la conseruation & dignité publique, esperans toutes les difficultez & incommoditez

troublans nostre estat presentement, estre en vostre regne facilement ostees, il ne nous est besoing en ce plus insister. Tels propos estoient cy deuant necessaires aux Ambassadeurs enuoyez pour querir les Roys éleuz, fils d'autres Roys ayans beaucoup auancé nostre liberté & estat, que noz ancestres vouloiēt regner sur eux. Ce qui toutefois nous succedoit tant heureusement, que par les biens-faicts des nouueaux Princes, il estoit amplement satisfaict au deuoir dont vsions enuers les defuncts. Mais maintenant que cest honneur souuerain n'est par nous donné à vos deuanciers, ains à vous, apres ce iugement tant honnorable qu'auons faict de vous, il n'y a plus occasion de vous admonester, ou exhorter. Puis donc qu'à vous & aux autres Ambassadeurs cy presens, Senateurs tres-honorables, & Seigneurs tres-nobles, il est enioinct apres qu'en Poloigne au lieu de Camon vous auez esté éleu Roy par le consentement fauorable de tous, vous declarer aussi Roy par deçà en ce lieu tant venerable, & en si grande compaignie, suiuāt nostre ancienne coustume. Ie m'estimeray auoir deuëmēt satisfait à ceste charge, si deuāt la declaration solennelle ie vous touche en brief, premierement les causes qui nous ont meu de vous éleuer par noz suffrages à la dignité Royale: en apres, quel Royaume vous aurez: finablement, ce que les nostres ne requierent tant, qu'ils attendent & se promettent de vous. En exposant lesquels poincts, comme il

me il conuienne parler de vous & de nous, i'vſeray de telle moderation, qu'ayant eſgard à voſtre perſonne, deuant laquelle ie parle, & à noſtre modeſtie, ie ſembleray parler de vous peu, pour l'importance de l'affaire: & de nous, modeſtement. SIRE, pluſieurs moyens en noſtre endroit vous pouuoient auancer à la dignité Royale, cõme la Nobleſſe de voſtre race inferieure à nulle autre qui ſoit au mõde: la ſplẽdeur du nom François, les grandes commoditez qui nous pouuoiẽt aduenir par Roys de meſme ſang regnans ſur nous, & ſur les François, eſtablie par leur moyen entre nous & les peuples de France, voire alliance & confederation: & auec ce, les conditions tres-equitables de regner, & de maintenir & accroiſtre noſtre droit, & l'auantage nous aduenant par les reuenus de voſtre patrimoine. Encores pourroit-on eſtimer la ſeureté auoir aucunement aidé à elire Roy de celle nation, auec laquelle n'euſmes iamais en general publiquement guerres ou inimitiez, mais à peine en priué querelle aucune particuliere par ſi long eſpace de temps. Sire, tous ces poincts ne ſont de petite conſideration: Mais ſi lon y prend garde de plus pres, on les trouuera aides de voſtre cauſe, non motifs principaux. Car en premier lieu, ſi aucune race meritoit ceſt honneur ſouuerain, certainement il appartenoit à quelque prochaine de lignage aux Iagellons, ſi la diſpoſition preſente des affaires ne l'euſt empeſché. Car tres-volontiers nous confeſſons tant

deuoir aux Iagellons, que defaillant leur race, il en deuoit reuenir quelque fruict à leurs alliez : d'autant que par leur conseil, vigilance, loix, nous recognoissons plusieurs parties de nostre estat tresbien fondees & establies, Nostre liberté asseuree & augmentee, la Seigneurie qu'ils auoient receuë des Roys precedés doublee par l'vnion de la Lithuanie, recouurement de Prusse, & protection de Liuonie. Vous ne trouuerez mauuais, Sire, que ie compare à la noblesse de la maison de France, celle d'Austriche, dont les Princes par la reputation de leur iuste & moderee domination, ont esté requis de plusieurs peuples, ayãt desia iouy par lõgues annees de tant de Royaumes riches & puissans, mesmement de l'auguste dignité de l'Empire Romain. Ie ne parle point de Iean Duc de Moscouie, descendu d'anciẽne & continuee noblesse, & touchant par affinité aux Empereurs Grecs. Laquelle splendeur il a neantmoins souillee par la rudesse de ses mœurs. Mais entant que concerne la gloire du nom Gaulois & François, nous sçauons qu'elle est maintenant, & a esté de tout temps grande, comme l'attestent non seulemẽt voz Annales, mais aussi celles des Grecs, Romains, & de plusieurs autres, mesmement les nostres. Nous sçauons les Gaulois auoir faict anciennemẽt grandes prouësses par armes, qu'ils furent plus de trois cens ans formidables aux Romains, quelquefois seigneurs du monde, & prindrẽt Rome mesme, siege de l'Empire,
que

que non ſeulement en Europe, mais auſſi outre mer, en Aſie, ils ſubiuguerent pluſieurs peuples, eſtablirẽt Royaumes. Nous eſtimons auſſi les armes des François auoir eſté n'agueres illuſtres, & comment maintenant l'art & diſcipline militaire fleuriſt entr'eux. Nous les ſçauons auoir eſté dés le commencement treſlouables en toute ſapience, pieté & humanité, & auiourd'huy contendre en toute ſorte de lettres, & ciuilité, auec l'Italie vnique nourrice de ſçauoir exquis, d'artifices, & polie courtoiſie. Nous les ſçauons ne ceder à autre gent quelconque en integrité, iuſtice, fidelité, temperance. Ie me tais des autres nations, leſquelles vous eſtimez autant qu'ont accouſtumé eſtimer ceux, qui ſe confians en leur propre vertu, ne portent enuie à celle d'autruy: Ie parle ſeulement de celles dont les Princes ont enuoyé Ambaſſadeurs en noſtre aſſemblee. Vous appellez les Germains voz freres, vous reſſemblans en toute vertu, comme ſ'ils vous eſtoient gemeaux, dont le nom a eſté donné à ceſte vertueuſe & vaillante nation. Et nous loüons leurs entendemens ſtables & ſolides, la conſtance en leurs faicts & dicts, & ſincerité incorruptible, leur vaillance aſſeuree, & magnanimité inuincible. Nous n'eſtimons moins les Sueciens, venus de meſme origine que les Germains. D'auantage nature ne nous diſſuade, & verité n'empeſche que deſeſtimions noz faicts & noz mœurs, & que dedaignaſſions obeïr à Roy de noſtre ſang, attẽdu qu'en Poloigne, Lithua-

nie, Russie, ne defaillent personnages, lesquels iaçoit que ne soient de sang Royal, neãtmoins ont le cœur Royal, excellemment prudents, vaillans, vertueux, & bien entendus au faict de paix & de guerre. Il est apparu par PIASTE, qui n'auoit eu iamais charge, & n'estoit de noble lignee, que constituames nostre Prince, & par ses successeurs qui ont dominé sur nous plus de cinq cens ans, & establi de mœurs & de loix nostre liberté, dignité, & Republique, laissans le Royaume ample en long & en large, & fleurissant en puissance & gloire, que nous auons depuis baillé aux Iagellons. Il est, dis-ie, apparu le sçauoir ne nous auoir defailli au gouuernement & administration du Royaume, ny le courage à le defendre & eslargir. Quant à la Lithuanie, cõme les Polonnois en eussent receu Iagellon pour Roy, apres qu'il eut en Poloigne fait cognoistre sa magnanimité & moderation, les Hongres requirent son fils Vladislas de les gouuerner, luy baillans ce Royaume tres opulent. Puis les Bohemiens, & apres les Hongres, eleurent Roy autre Vladislas son arrierefils, qui laissa ces deux Royaumes à Loys son fils. Il n'est besoing que ie recite comment Christierne chassé de son estat, & Loys occis battaillant auec les Turcs, les Royaumes de Suece, Hongrie, & Boheme furent offers à Sigismond premier du nom, frere de Vladislas, & par luy de courage Royal refusez. Lesquels feirent preuue à leurs subiects de leur equité & integrité, se monstrans desireux

ſireux d'honneur: & luy regna ſur nous auec telle reputation & eſtime, qu'il a eſté par le conſentement de tous appellé pere des Roys. Ie pourrois parler d'Olge, de Volodimir & autres, pour faire entendre que nous autres Ruſſiens n'auons ignoré l'art de regner: mais ce n'eſt où tendons maintenant. Au reſte n'y a doute que la France n'abonde tellement d'armes, hommes, nauires, reuenus, fruicts, & varieté des choſes que lon en tranſporte ailleurs, qu'aduenant confederation auec les François par le moyen du Roy voſtre frere, & de vous, & traffique conſtituee equitable & iuſte, n'en receuions grand profit. Mais auſſi aurions-nous pluſtoſt ſecours des Royaumes tenus par ceux d'Auſtriche, & de Suece, à cauſe du voiſinage, ou noz marchãds traffiquent plus aiſément, & auec plus de profit, & eſpereroient à l'aduenir traffiquer. Et quelle rudeſſe ou iniuſtice craindrions-nous de voz Competiteurs en leur baillant noz voix & ſuffrages? Premierement chacun d'eux promettoit obſeruer noz anciennes loix de regner, & en propoſoit volontairement autres treſdignes & honorables: Puis nous exhortoit en demander telles que voudrions, ſuiuant le pouuoir qu'ils voyoient nous auoir eſté delaiſſé par noz anceſtres, & ne refuſoient confirmer par ſerment les requiſes par nous, tant publiques que priuees. Pourquoy donc euſſions nous douté de la foy des Princes naiz à ſainctete & conſtance, & liez par ſerment? Et craindrions nous

quelque violence de l'esprit doux & posé du Roy de Suece? Et pour la pieté, grauité, continence, beneficence des Princes d'Austriche, perpetuelle, & cogneuë par longues annees des subiects de tant de nobles Royaumes, attendrions nous pariure, legereté, auarice, outrage, signamment de celuy qui n'est seulement né en celle famille, ains de son enfance tellement eleué & institué, qu'outre les exemples de ses deuanciers, & de son bon pere, il est orné de toutes vertus conuenables à bien commander, confirmant la bonté de nature par nourriture & discipline? Il n'y auoit danger que celuy auquel baillerions ce souuerain magistrat entreprint quelque cas cōtre noz loix & coustumes, & contre la liberté de nostre gent & de nostre nom : qui par la vicisсitude de fortune eust apprins obeir & commander auec raison equitable, auant qu'estre promeu en haut lieu, vsant de droit commun & mesme auec tous, auant qu'il eust corrompu par la douceur goustee de commander, le sentimēt de bien regner, & qu'il eust esprouué quelle domination est dure & tolerable aux hommes libres d'entendement, & quelle leur est agreable & plaisante. Quant aux biens & reuenus de vostre patrimoine, si nostre Roy eust tenu vers le Midy, Orient & le North, les riues de la mer Balthique, & commandé à presque toute la mer Balthique, quelles commoditez en reuenoient en priué & en public, quels subsides & aides à noz finances? Que diray-ie de l'ad-

de l'adionction de Moſcouie, des threſors amaſſez par pluſieurs annees, des grands reuenus, de l'eſtendue de la Seigneurie, diuerſité des peuples, nombre des Prouinces, multitude de gens de guerre, abondance de marchandiſes? Neantmoins par la creation d'vn Roy commun, aſſemblees en vn les forces de Poloigne, Lithuanie, Moſcouie, & communiquee la Seigneurie, ſ'eleuoit & conſtituoit vn grand Empire, duquel la force ſe pouuoit oppoſer non ſeulement aux armees des Turcs, mais auſſi donner eſperance à toutes les nations Chreſtiennes d'affoiblir & rompre l'immenſe puiſſance des Othomans, & de recouurer la louange militaire, & les païs perdus. Leſquels moyens d'augmenter noſtre reuenu, quand ores d'ailleurs ne nous ſeroient offers, toutefois le terroir de Poloigne & Lithuanie porte tels fruicts à noſtre eſtat, & telles commoditez d'accroiſtre ſans outrage ſes reuenus, qu'il ſemble auoir plus beſoing de prudente adminiſtration, & d'inſtitution, que de pecune eſtrangere. Nous n'euſmes iamais aucunes querelles auec les François, ny cauſes auſſi de quereller, eſtans ſi eſlongnez d'eux, ny pareillement aucunes haynes. Il y a touſiours eu bienueillance mutuelle conſtituee par quelque ſimilitude de nature & de mœurs. Que ſ'il y auoit quelque eſperãce és François, nous fauoriſans par inclination naturelle, nous la deuons auſſi auoir en noz amis prochains. Il conuenoit auoir eſgard à la fidele amitié des Bohemiens

eſtablie par traictez publicques, à la cõmune origine & langue, à la memoire de Lech & Cech freres, fondateurs & Princes, l'vn de la Seigneurie de Bohéme, l'autre de Poloigne. Que diray-ie des Hongres, qui ont communiqué ſouuent leurs fortunes auec noz dangers? Nous auons combattu pour eux, eux pour nous, & ſe ſont tant entre-aymees ces deux nations, qu'en quelque ligue il a eſté expreſſément porté, que les Hongres ne guerroyroiét iamais cõtre les Polonnois, ny les Polonnois contre les Hongres, encore que leurs Roys le vouluſſent. Et ſembloit bien que les Hongres & Bohemiens euſſent iuſte cauſe de repeter meſme honneur de nous, qu'ils nous auoient faict: & comme parauant ils auoient prins Roys de Poloigne & Lithuanie, ſemblablement nous receuſſions le frere, fils & arrierefils de ces Roys. Ie ne parleray point de l'ancienne ligue de Suece, de Poloigne & Lithuanie, laquelle par alliance & affinité nouuelle de leur Roy auec le noſtre, a eſté continuee auec pluſieurs bons & grans offices faicts & receuz de part & d'autre. Nous auons eu guerre pour la Pruſſe auec les Cheualliers Theutoniques croiſez, & auec l'Empereur Henry cinquieſme du nom, & combattu en la campaigne d'Vratiſlauie: Mais ces guerres ne procedoient de diſſenſion naturelle qui ſoit entre ces nations, qui n'y eſt point, & n'eſtoient entrepriſes par le decret publique de l'Empire Germanique: ains furent eſmeuës par priuez conſeils pour querelles

priuees

priuees. Au reste l'amitié nous est demeuree vraye & entiere auec les Allemans. Car pourquoy reciteray-ie les sainctes ligues par nous faictes & souuent renouuellees auec les Empereurs? Les pactions pleines d'amour & bons offices auec les maisons d'Austriche, Bauiere, Brandebourg, Stetin, Michelbourg, familles principales d'Allemaigne? Les alliances d'Austriche, Bauiere, Saxe, Brandebourg, Hess, Stetin, contractees auec noz Roys, les biensfaicts communiquez auec ceux de Brandebourg & de Stetin. Combien donc, SIRE, que ne contemnions l'vtilité, faueur & ornement qui nous peut aduenir de vous, & nous esiouissions voyans en vous toutes les choses que voyons és autres: Toutefois, d'autant qu'elles sont hors vous, & ne doiuent estre estimees tant vostres que fortuites, ne nous ont esmeuz de commettre à vostre seigneurie & foy, le salut de nostre Empire, & noz biens. Le grand corps de nostre Republique auoit besoing de chef, Il auoit besoing d'vn homme. Vous n'ignorez, SIRE, la splendeur d'vne grande & excellente vertu estre apperceuë de païs loingtain, & mieux venuë. Car comme la lueur du Soleil, si elle est regardee de pres, elle esblouist noz yeux par leur imbecillité: Ainsi les considerans l'eminente vertu de celuy qu'ils voyent continuellement, & auec lequel ils conuersent ordinairement, corrompus d'enuie, la cognoissent à peine. Et comment le Soleil à le voir de loing semble estre

beau, comme il eſt, & aymable: auſſi la vertu eſt mieux & plus veritablemẽt eſtimee & aymee par les eſtrangers, non empeſchez par hayne, ou autre perturbation d'entendement. Dont il aduient que la renommee de vertu excellente, apres qu'elle a vaincu l'enuie des ſiens, elle paſſe facilement és païs lointains, & fleuriſt tant plus qu'elle va en auant. Au contraire la louange faulſe, excitee par la flatterie des familiers, euanouiſt au meſme lieu où elle eſt excitee, comme la fumee ſ'eſleuant vn peu par deſſus le feu d'où elle ſort, ceſſe incontinent. Comment donc voſtre admirable & diuine vertu, colloquee principalement en ſi haut & illuſtre lieu, nous a elle peu eſtre incogneuë? Nous auons touſiours eſtimé toutes les nations Chreſtiennes, & tous peuples eſtre contenuz ſoubs vne Republique. Parquoy demourans és extremitez de Chreſtienté, & aſſis comme en vne veille perpetuelle pour la Republique Chreſtienne, Croyez-vous que noz gens dés le commencement ayent penſé ſeulement au preſent, & non à l'aduenir? Et que deſlors qu'elle a commencé à decliner, eſmeuz par les calamitez de leurs alliez & leurs propres dangers, ils n'ayent enquis diligemmẽt quels Roys, auec quel courage & conſeil commandoient aux peuples Chreſtiẽs? quels enfans ils auoiẽt? de quelle eſperance? Et combien ils eſtoient deſireux d'hõneur? Qui ſeroit celuy d'entre eux qui sembloit pouuoir principalement releuer & redreſſer preſen-

tement ou à l'aduenir la Republique Chreſtienne affligee, & pour la plus grande part ruinee? Penſans à cecy iour & nuict, comme auoient faict noz peres & ayeulx, & cherchans diligemment puis quelques annees, nous vous trouuions entre autres eminent perſonnage, & excellent, creé par nature à magnanimité, prudence, & à toutes vertus. Nous auons perdu vn Roy, le dernier de la lignee Iagellōne: la cōdition de noſtre eſtat, & de la Republique Chreſtienne, l'amour enuers la patrie, nous ont retenu en cōcorde & accordans armes cōtre la force eſtrangere, ſi de quelque part euſſions eſté enuahis. Tellement qu'ayans la paix au dehors, & au dedans, ſelon la couſtume ancienne, eſtant propoſee perte de la vie & des biens auec note d'infidelité & d'infamie, pour reprimer ambition, corruption, auarice, diſſenſions, nous auons eu loiſir de deliberer ſur la creation d'vn nouueau Roy. Perſonnages nobles & excellens ne defailloient, comme i'ay dit, en noſtre nation, ſuffiſans à regir & adminiſtrer le Royaume, pour leur prudence, ſageſſe, grauité, iuſtice, fortitude: Toutefois il nous conuenoit regarder & aduiſer ſongneuſemēt de pourueoir non ſeulement à l'eſtat & au temps preſent, mais auſſi que ne ſembliſſions auoir peu preueu l'aduenir. Parquoy n'auons voulu propoſer exemple dangereux, qui oſtaſt la moderation ciuile, & introduiſt cupidité de dominer, incitant à ſeditions & guerres inteſtines, & ſemer diſcorde, la-

quelle nous lisons anciennemẽt auoir ruiné de grans Empires, qui n'auoient peu estre deffaicts par aucune violence estrangere, & voyons en ce temps, à nostre grand regret, auoir diminué ou destruict des florissans Royaumes. En eslisant le Moscouite nous hazardions nostre liberté, par la ferocité qui luy est naturellemẽt innée. L'administration de deux Royaumes fascheux à gouuerner, estoit difficile à Iean Roy de Suece, lassé de tant de trauaux & aduersitez, attendu que les affaires & dangers de l'vn & de l'autre ne permettoient leur Roy s'absenter. Nous estimions Ernest d'Austriche, ieune Prince de bonne nature & grande esperance, & qui pourra cy apres faire beaucoup d'auantage & d'honneur à la Chrestienté, & ainsi le desirons pour le bien commun de tous Chrestiens, mais voyons son aage n'estre encore idoine à regner. Et bien qu'elle en soit peu distante, toutesfois considerans les affaires humains & leurs euenemens variables & incertains en ce voisinage d'ennemis mescreans, barbares, cruels, & trespuissans, le temps brief en cela nous deuoit sembler trop long, dur & perilleux. Donques nous vous recognoissions seul destiné par la prouidence diuine à ceste charge, & à ce tẽps, orné de toutes choses requises à vn souuerain & parfaict Roy, mesmemẽt de vertu approuuee & celebree. La Religion est le fondement de tous Royaumes. Car le souuerain pere & facteur de nature a pour ce estably les Royaumes: & combien qu'il n'ait

n'ait peu desparty de son pouuoir aux Roys, toutesfois il regit & maintient par sa volonté & puissance les Princes & Estats, à fin que le pur & vray seruice diuin y soit entretenu & conserué. Parquoy nous auions besoing premierement de Roy, qui par son exemple recommandast la religion aux hommes, qui iournellement seruist, venerast & priast Dieu, obeist à sa volonté, le craignist, comme voyant tous ses faicts & pensees, le reuerast autheur de tous biens. Nous vous sçauions tres-deuotieux, & diligent obseruateur de religion: comment auec le Roy Treschrestien vostre frere, vous auez prins beaucoup de soucy & de soing, enduré plusieurs trauaux, à fin d'appaiser les differés excitez par les disputes des hõmes doctes sur le faict de Dieu, & de son seruice, & d'obtenir la felicité eternelle apres nostre trespas, & que l'ancienne Religion fondee par Iesus Christ, fils & messager de Dieu, ne fust tant maintenue par force, & par armes, que par l'authorité de l'Escriture saincte, & la doctrine donnee & receuë des Apostres. Et que pouuiez mettre à effect ceste grande & memorable entreprise en paix, & sans effusion de sang, si l'insolence & ambition de quelques vns, ou quelque occulte destinee (estant Dieu offensé & courroucé) n'eust incité les partialitez aux armes ciuiles, & à guerres intestines. Il conuient que celuy auquel est commis le salut de plusieurs personnes, & le souuerain maniement d'affaires, soit aduisé en toutes ses

actions, & preuoyant en ses entreprises. Nous cognoissions vostre valeur à discerner les commoditez & incommoditez, conseil à preuoir le futur, industrie à l'execution & expedition d'affaires, durant les troubles qui ont beaucoup trauaillé vostre maison, & toute la France, depuis le commancement de vostre aage, & de vos freres, iusques à maintenãt. Comment à les assopir & appaiser le Roy Tres-chrestien vostre frere s'est tousiours aydé & serui de vostre industrie & conseil, se reposant sur vous de ses principaux & plus importans negoces. Tousiours en la creation des Roys a esté cherché par toutes gens vn droict equitable, en sorte que le Roy ne s'abstint seulement d'outrager, mais aussi preseruast les foibles d'estre outragez par les plus puissans. Nous auons dõc eu besoing de Roy iuste. Nous vous cognoissiõs auoir tousiours esté tressoigneux d'equité, n'auoir iamais rien fait par auarice & volonté desordonnee. Et n'est seulement necessaire au Roy d'empescher les siens d'estre outragez, ains plustost de repousser la force estrangere, signamment celuy qui regne sur gens, où par les loix il a l'intendence souueraine de la guerre. Nous auions donc besoing d'vn Roy courageux, sçauant & experimenté au faict des armes. Nous ne pouuions ignorer, ce qu'à peine autres gens par le monde ignorent, comment en la guerre ciuile de France, grande & dangereuse, auez esté en vostre premiere ieunesse chef de l'armee du Roy vostre frere,

Roy de Poloigne Intendãt souuerain de la guerre.

frere, & qu'en l'aage, où il aduient aux autres veoir à peine les osts, auez cõbattu à enseignes desployees, & vaincu les ennemis. Comment iusques à present, en conduisant la charge militaire, n'auez succombé à dangers ou trauaux quelcõques, que iamais l'amenité ou plaisir, ny le repos, la faim & soif, ne vous ont destourné de la deliberation, expedition & execution de voz entreprises. Rien n'estre suruenu que ne feissiez vous-mesmes, ou preueissiez par vigilance, ayant par vostre industrie, principalement maintenu le tres-ancien Royaume de France auec les vies & biens des subiects. Entre les peuples libres, les Roys sont instituez pour leur vtilité. Parquoy le Roy doit en public & en priué pouruoir à leurs cõmoditez & auantages, ne commettant aucune insolence, cholere ou aigreur, cõtre aucun d'eux. Il nous falloit donc vn Roy aymant la Republique, bien-faisant & clement. Nous entendions qu'aimiez singulierement vostre patrie, estiez liberal enuers les vostres, doux & gracieux: estimant vos biens n'estre tant vostres, que de la Republique, & de ceux qui vous ont assisté en vos affaires & dangers. Comment vous estes tousiours monstré affable à tous, auez retenu la cholere troublant la raison, & desiré non punir ceux qui auoient porté les armes contre leur Roy, ains les reconcilier à luy & à la patrie, n'estimant aucun d'eux ennemy, s'il n'estoit armé en battaille contraire. Que diray-ie de vostre grande foy, constance, continen-

ce,& autres vertus que vous auez toutes entierement comprises? A cause desquelles, SIRE, non par la faueur des Seigneurs passans, ou par le grand credit de quelques vns, qui pouuoit peu enuers telle multitude, liberté & integrité de ceux qui auoient à donner leurs suffrages,ains par le commun consentement de tous les peuples & Prouinces, esquelles nostre Royaume est party, & par la voix de tous hommes auez esté eleu Roy. La longueur & difficulté du chemin proposee, ny les propos semez par quelques vns, pour vous rendre odieux, ne nous ont empeschez. Nous n'auõs refusé aucun labeur tant grãd qu'il fust pour l'amour de vous,estimans qu'il ne se trouueroit passage fermé à si grãd personnage,& iugeans l'enuie procedant de vertu estre gloire, non enuie. Ie ne parleray plus de vous, estant contrainct par vostre presence mettre fin à ce propos.

L'Estat present du Royaume de Poloigne, & le pouuoir du Roy en iceluy.

I'AY exposé les raisons pour lesquelles les Estats de Poloigne & Lithuanie ont estimé leur souuerain Empire vous deuoir estre enuoyé: Dorenauant ie declareray quel est ce Royaume, qui vous est deferé. Or ne vous deduiray-ie l'estendue au long & au large de Poloigne & Lithuanie, ny raconteray les païs & peuples associez en communion de droit & de Republique,ny les Royaumes parauãt nobles, reduicts en forme de Prouinces, puis incorporez à nostre estat. Ie ne reciteray les raisons de noz reuenus, ny la varieté des fruicts, ny la fertilité merueilleuse du

terroir,

terroir, ny l'abondance de bleds, ny la bonté du pasturage. Ie ne parleray du domaine public, ny des contributions qui se leuent sur les villes, & sur les champs. Ie ne parleray des traictes & peages des marchandises, dont la plus part ne sert tant au luxe qu'à l'vsage necessaire de la vie, & dont les païs voisins ne se peuuent passer. Ie ne mesureray la longueur du riuage de la mer Balthique que possedons depuis la Pomeranie Stetine iusques en Suece & Moscouie. Ie n'estimeray les opportunitez des riuieres, & moyens d'establir nouueaux ports & marchez, non les commoditez des anciens, non les mines de fer, plomb, estain, sel, tel qu'il s'en trouue à peine ailleurs. Toutes lesquelles choses sont profitables, & par diligence & soing se peuuent rendre meilleures. Car estans constituez entre les plus grands Empires du monde, & entre nations tres-belliqueuses, nous n'auons encores si soigneusement accõmodé ces moyẽs que par bon mesnage ne puissent estre meliorez. Maïs ie me tairay de ces choses. Car nous ne sommes tels, qu'il nous desplaise veoir les reuenus de nostre Roy en ceste abondance de toutes choses, ne respondre en nombre de finances aux reuenus des autres Roys, qui se pensent tresriches & heureux à compter leur argent, & trouuent moins heureux & riches à le despendre. Et n'estimõs ceste recommandation de nostre royaume valoir tant enuers vous, qui estes né à louange, que celle là, qu'il ne vous pou-

uoit eſchoir autre Royaume plus cõuenable à voſtre excellente vertu, ne païs plus apte & deſirable à faire paroiſtre la lumiere d'eſprit & entendement. Ie ſçay les Roys eſtans miniſtres en terre de la diuine puiſſance, pour ſouſtenir le fais de ceſte grande charge deuoir eſtre ſuffiſammẽt fournis de tous les moyẽs neceſſaires au maniement des grãds affaires, & auoir toutes vertus en leur eſprit, ſurpaſſans les autres par icelles. Mais les plus recommandables & eminentes apres la Religion enuers Dieu, duquel procede tout ce qui eſt droiturier & louable, ſont celles-cy, Magnanimité, Liberalité de nature, Munificence, & Sapience moderatrice de toutes actions. Car attendu que la puiſſance eſt aucunement communiquee par Dieu aux Roys, ainſi que la Maieſté & puiſſance de la diuine nature eſt par les mortels en luy apperceuë & veuë, entant que gouuernãt & diſtribuãt tout treſſagemẽt par l'intelligence & raiſon, il profite & pouruoit principalement à la vie des hommes, & en l'adminiſtration des choſes humaines & de tout le monde, il monſtre la puiſſance de ſa diuinité. Ainſi louõs nous à pleine bouche és Roys courage de haute entrepriſe, & ſans peur, aymons le deſir de profiter aux hommes, & leur bonté, reuerons la profondité de leur intelligence & cõſeil. Ces choſes eſtans ainſi, ie dis que ne pouuiez obtenir Royaume plus conuenable pour monſtrer & exercer ces vertus entierement Royales. Premierement, entant que concerne la

ne la vigueur de voſtre magnanime & eſleué courage, & l'exercice de l'honneur militaire, vous n'aurez faute en noſtre endroict de guerres iuſtes & religieuſes. Vous auez commandé ces ans paſſez aux armees de France, & rěporté illuſtres victoires : mais ces guerres, encore qu'elles fuſſent neceſſaires, toutefois entant qu'on combattoit auec ceux qui attouchoient prochainement par communion d'origine, de ſang & de tout droit diuin & humain, elles ont eſté à l'vne & à l'autre partie malheureuſes & pitoiables. Du coſté de la Chreſtiĕté nous auons prochaine & contiguë vne partie de l'Empire Germanique, & du Royaume de Boheme : nous touchons auſſi par l'extremité de Liuonie les frontieres de Suece, par où elle borne l'emboucheure de la riuiere de Narue, eſtans au reſte ſeparez d'icelle par mer. Dauantage la Hongrie & Tranſſyluanie nous ſont ioinctes, où noz amis & alliez tenoiĕt vn Royaume treſfloriſſant, qui a eſté fort affligé par les armes des Turcs, & ſubiugué pour la plus grande partie. Puis ſuiuĕt les Moldaues ſubiects & tributaires des Turcs, & le païs de Bialogrod, iadis partie de l'eſtat du Moldaue, maintenant Sanjacat des Turcs. Plus outre les ſpacieuſes & immenſes Seigneuries des Tartares & Moſcouites. Parquoy outre noz anciens alliez, auec leſquels nous deſirons & nous promettons perpetuelle amitié, vous aurez aſſez d'ennemis pleins de deſloyauté, ſuperſtition, infidelité, priuez pieça non

ſeulemẽt de toute cõmunion d'humanité, mais auſſi de religion: contre leſquels pourrez guerroyer auec la faueur de tous hommes fideles, & des Saincts celeſtes, prenant vengeance d'eux pour les dommages qu'ils ont faicts à la Chreſtienté, deliurant pluſieurs miliers de Chreſtiens, villes, peuples, Prouinces, Royaumes, & les tirant de ſeruitude en liberté. Les cauſes de guerroyer ne vous defaudront, eux eſtans de telle condition qu'ils ont accouſtumé chercher les cauſes des guerres, garder & rompre la foy & ſerment ſelon l'exigence des affaires. Que diray-ie de la puiſſance de Poloigne & Lithuanie? ô que noz predeceſſeurs ont eſté ſages leſquels ont voulu la richeſſe de leurs Roys conſiſter, principalement és hommes & és armes, & és reuenus priuez des gendarmes! Et comme l'exercice militaire ſoit à tous eſtats vtile & louable, meſmement au noſtre qui a des le commencement touſiours eſté voiſin des ennemis communs de la Chreſtiẽté: ils ont ordonné les principaux hommes de noſtre Republique; à ſçauoir les Nobles pour la guerre, & n'ont permis aucun eſtre reçeu entre eux, qui parauant n'euſt faict en guerre quelque vaillance. Parquoy en la Poloigne & Lithuanie, tous Nobles ſont appellez tels qu'ils ſont, gendarmes. La Nobleſſe par noz loix & couſtumes eſt la ſemence & ſource du Senat, des Prelats, Magiſtrats, Iuges. Les Nobles auec le Senat, & les deputez de quelques citez éliſent le Roy. Les enuoyez par eux approuuent les

Nobleſſe de Poloigne.

loix. Ils ſont touſiours honorez, leurs villes, terres, poſſeſſions ſont de long temps affrāchies, ſans auoir eſgard aux finances publicques, & leurs franchiſes augmētees de Roy en Roy, l'vn à l'imitation de l'autre. Par leſquelles ordonnances de noz deuanciers il eſt aduenu, que noz ennemis fort pecunieux, menans contre nous bandes innumerables de genſd'armes choiſis & leuez à grand pris d'or, ſouuent leur premiere impetuoſité paſſee ou euitee, commenceāt à leur defaillir argent, les auons vaincus ſans effuſion de ſang, & ſans peine. Car quād le Roy de Poloigne repouſſe la guerre qui luy eſt faicte, & defend ſes frontieres, il peut ſans frais leuer iuſques à cent mille combattans. Et ſi de luy meſme il veut ſe rendre celebre par armes, eſtimans ſes gens l'eſperance d'illuſtrer leur nom, & de laiſſer memoire d'eux à la poſterité, & faire ſeruice au Roy & à la Republique, plus que la ſolde & gages, auec peu d'entretien il aſſemblera grande armee. De quels hommes? premierement des ſiens non eſtrangers, & des ſiens tels qui ſont la fleur de la Republique, l'ornement du pais, ſçachans combattre non ſeulement pour repouſſer les inuaſions eſtrangeres, mais auſſi pour leurs foiers, femmes, enfans, pour les armoiries de leurs anceſtres, & pour toutes leurs prerogatiues honnorables, qu'ils ne peuuent laiſſer perdre qu'auec la perte de leur reputation. Car ceux-la ſont notez d'infamie qui ſe trouuent laſches au combat, ou qui demeurēt

honteuſement à leurs maiſons,reputez, ſelon la couſtume ancienne, indignes des emolumens & honneurs de la Republique, de l'habitation de leur païs, de toute conuerſation & compaignie, voire par leurs plus proches parens, par leurs femmes & enfans, & finablement appellez en iugement pour garde, pour priſon, & pour les fers leur eſt propoſee la crainte de deshonneur, & la mort, eſtimee plus ſupportable que l'ignominie & turpitude. De maniere que lon a veu ſouuent noz armees eſbranlees, auoir eſté arreſtees à la grand' merueille des ennemis, par la ſeule memoire du deuoir & honneſteté : & n'auoir ſurmonté ſeulement autres plus-grandes forces, mais auſſi l'aſpreté des lieux, voire l'iniquité meſme de fortune,ſ'attribuét beaucoup és battailles. Noz peres & deuanciers ont monſtré en pluſieurs endroits, ſignamment au village de Gruneuald, la cheualerie armee des Reiſtres, & les eſquadrõs fermes & ſtables des Lanſquenets pouuoir eſtre vaincus. Ils ont monſtré la cheualerie Turquoyſe legere, & l'obſtination des Ianizaires n'eſtre inuincible, premierement à l'entree de Macedoine, & en pluſieurs autres lieux: & dernierement en la ville de Rohatin, au regne de Sigiſmond premier. Ils ont monſtré en pluſieurs batailles n'eſtre moins vertueux que les Hongres & Bohemiens. Les Moſcouites & Tartares, combien que ſoient nez aux armes, & ne puiſſent demeurer en repos,nous ont touſiours appreſté matiere de gloire.
Noſtre

Noſtre dernier Roy a eſté de tres-bon entendement & aduiſé, amateur & bien-faicteur inſigne de la patrie, mais plus addonné à la paix qu'à la guerre. Parquoy ſemble que n'eſtans offertes occaſions de monſtrer la vertu,ou que perdues par ſa tardiueté naturelle, n'ayons reſpondu à la ſplendeur & grandeur des geſtes de noz anceſtres: neantmoins le naturel deſir du deuoir & honneur, & vaillance de courage, duroit & dure en eux. Car leur eſtant donné moyen de cōbattre par le Roy, iaçoit que fuſſent moindres en nombre, iamais ils ne retournerent de la battaille qu'à leur aduantage, & pluſieurs ennuyez de la paix domeſtique, ont cherché dehors occaſion de guerroyer, & d'acquerir reputation. Quels furent les courages des genſdarmes Polonnois & Lithuaniens? quel ardeur? quel meſpris des coups & de la mort en la battaille, memorable à iamais, de Neue, auec les Moſcouites, & en celle de la riuiere d'Vle auec eux-meſmes, & en la rencontre pres le village de Morim auec les bandes d'Erry lors Roy de Suece? Quelle alacrité? quelles volontez? quels ſens és aſſaults premierement de Taure en Liuonie? puis d'Iſborc en Moſcouie, & Vle és frontieres de Lithuanie,ou Iean Duc de Moſcouie auoit baſty vne fortereſſe? Auec quel deſir & impetuoſité ont ils ſouuent pris volontairement les armes pour repouſſer les Tartares venans courir en noſtre païs, ou ſe venger d'eux? Quoy l'an precedent comme les noſtres en petit nombre

remenoient le Bogdan en Moldauie, qui ſ'eſtoit reuoltee cõtre luy pendant qu'il eſtoit en Ruſſie, quelle reſiſtance feirent-ils à la puiſſance des Turcs & Moldaues? quelle tuerie en l'oſt des ennemis? Ce ſeroit choſe infinie de raconter tous les vaillans actes que nos genſd'armes ont faict parauant, par leſquels il appert la vertu des anceſtres n'eſtre eſteincte és Polonois & Lithuaniens. Vous auez donc, SIRE, recouuré ces genſd'armes, ces bandes & ces occaſions de guerroyer. Outreplus vous aurez multitude de cheuaux bons à la guerre, facilité de viures, abondance de bois pour faire nauires, & toutes commoditez à dreſſer & entretenir armees par terre & par mer. Où pourriez-vous recouurer meilleurs moyés, & plus ſeurs d'exercer voſtre humanité & magnanimité, qu'enuers ceux qui ſçauēt bien faire ſans y eſtre contraincts par le mal, & qui par ardeur naturelle ſont pouſſez à hõneſteté, leſquels encore que ſoient libres, & ne puiſſent endurer ſeruitude, eſtiment neantmoins le nom Royal, grand & ſainct. Qui ſont chez eux louez de douceur & facilité, & dehors d'hoſpitalité, eſquels ne ſe trouue point de diſſimulation & faintiſe. Qui ſçauent la richeſſe, puiſſance, honneur, eſtre inſtrumens pour entretenir les loix & police ancienne, conſeruer & augmenter l'eſtat, ſeruir les Roys: non d'arrogance, inſolence, opiniaſtreté. Qui ont touſiours ſainctement & religieuſement gardé la foy donnee aux Roys, monſtré amour
non

non ſeulement enuers les Roys meſmes, mais auſſi enuers leurs enfans, pouruoyans ſongneuſement à leurs commoditez & honneurs. C'eſt vn ſigne euident de la bonté & moderatiõ des noſtres. Qui apres la mort du Roy, taiſans les loix, ſuſpendue l'authorité des Magiſtrats, ceſſans les iuriſdictions, n'eſt apparu ſeulemẽt aucun trouble en l'eſtat (qui ſembloit tres-difficile en l'ambition & auarice de ce ſiecle) mais auſſi toutes inimitiez entrepriſes pour querelles priuees ont eſté remiſes à la Republique. La iuſtice n'a eſté delaiſſee à faire, mais peines plus grief-ues, & ſupplices plus atroces ont eſté conſtituez contre ceux qui feroient violences: paix a eſté aſſeuree au païs, & la voye fermee aux moyens iniques de briguer & aſpirer à la Royauté. Et n'eſt moins euident, qu'en telle dignité & nobleſſe de Seigneurs ne ſ'eſt trouué aucun qui pretendiſt pluſtoſt au gouuernement, qu'à viure eſgallement auec les autres. Par où pouuez auſſi facilement cognoiſtre ne ſe trouuer gens ou perſonnes, auſquelles les Roys puiſſent mieux employer leurs bien-faicts, qui les honnorent viuans auec tout deuoir, & ont la memoire des decedez en reuerence & gratitude ſinguliere. Où ſont les Roys qui ayent ſi grands & tels moyẽs de bien faire & donner, que les noſtres? & qui iamais ne peuuent eſtre eſpuiſez, iaçoit que ne ceſſent iournellement de deſpartir beaucoup aux leurs? Entre les autres louables couſtumes diuinement introduictes, celle ſem-

ble auoir beaucoup accreu noſtre Republique & ſa renommee, que dés le commencement elle a eſté fondee & eſtablie par noz deuanciers, en ſorte que les biens & honneurs d'icelle ne fuſſent tant preparez à la poſterité, qu'à la poſterité vertueuſe. Ayãs donc ainſi diuiſé les biens du Royaume, que les vns fuſſent priuez, les autres publicques, ils attribuerent partie des publicques au Roy & à la Republique, laiſſans l'autre plus grande pour exciter & orner l'induſtrie des perſonnes, qu'ils ont affectee aux honneurs & Magiſtrats, & voulu que comme la dignité Royale n'eſt propre d'aucune famille, ils n'appartinſſent auſſi à quelque petit nombre de familles, ains à tous nobles, qui par entendement & vertu pouuoient bien meriter de la Republique. Il ſeroit long à reciter toutes les commoditez & honneurs, toutes les Eueſchez, & prelatures, tous les Palatinats, toutes les Chaſtellenies & Capitainies, les offices du Royaume & de la Court, les dignitez de chacun Palatinat & Prouince. Comme donc pluſieurs chacun iour par vertu ſeule montent de bas lieu aux plus haults degrez de l'eſtat, & paruiennent à grans biens, il aduiẽt qu'eſtans les loyers propoſez tant & tels, ne defaillent iamais perſonnages prudẽts & aymans leur patrie, qui hazardent volontiers eux & leurs vies pour l'eſtat & dignité de la Republique & amplitude du Royaume. Et pourtant que le Roy par noz loix & couſtumes eſt eſtimateur & cẽſeur de la vertu & merites de

Le Roy eſtima-

rites de chacun enuers la patrie, dispensateur des loyers susdicts qui sont innumerables, ne luy defaut iamais qu'il ait à donner par chacun iour. Vous auez aussi recouuré matiere digne & conuenante à vostre excellent entendement, & prudence singuliere, que vous traictez, & en laquelle versez ordinairement. Que facilement entendez estre telle en Royaume de si grand longueur & largeur, varieté de personnes & de nations, dont il est constitué, qu'outre la communion de la Republique ont peu de similitude entre elles, vsantes de diuerses langues, regies par differentes loix & mœurs, contigu & prochain à tant de gens, pour la plus part tres-feroces. Ie confesse bien nostre Republique auoir esté establie & dressee par noz ancestres de telle maniere, qu'ils ont proposé plusieurs aides aux Rois pour supporter le faix des affaires de celle charge. Car se trouuans en Poloigne deux sortes d'hommes, les vns Plebeiens, les autres Nobles, comme ils eussent ordonné les Plebeiens s'adonner au labeur, pasturages, & tout exercice rustique, aux mestiers & à la marchandise, & pour y vacquer les eussent exemptez de la militie, puis touchant le droit priué, permis aux habitans des villes vser de quelques loix dont vsent les peuples de Germanie, auec lesquels ils ont grand commerce. Et destiné les nobles à la militie, & au maniement de la Republique, il fut necessaire en telle multitude de nobles, & en leurs habitatiōs eslongnees & distantes

teur & remunerateur de la vertu & merites.

Nobles & Plebeiens.

les vnes des autres, partir le premier Royaume, puis toutes les Seigneuries y adiouſtees, & acquiſes par armes, en Palatinats & deſtroicts, pour pouruoir aux affaires de paix & de guerre. Donques lon milite par les Palatinats & en chacun Palatinat, y a Iuriſdictiõs ordonnees pour rendre droict, ayant chacune Prouince ſes Conſeils, Magiſtrats, & quelque forme de Republique. S'il faut ſtatuer quelque cas nouueau au faict de la Republique, ou de la guerre, le Roy abſent le faict ſçauoir en ces Conſeils par lettres, & par meſſagers. De là les deputez auec pouuoirs viennent au conſeil grand & commun de toute la Poloigne & Lithuanie, approuuans ou reprouuans les Loix propoſees par les Roys. D'auantage eſt ioinct au Roy le Conſeil perpetuel du Senat, lequel eſt compoſé des Eueſques, Palatins, Chaſtellains, c'eſt à dire, des plus apparens perſonnages du païs, entre leſquels ſont diſtribuees les Prouinces du Royaume & principales charges de la Republique, pour eſtre regies & conduictes par leur ſageſſe & auctorité. Le Roy prent l'aduis de ce Senat, quand il faut ordonner quelque cas aux nobles, ou l'auancer haſtiuement ſelon l'occurrence des temps & negoces. Il iuge auec luy des crimes publiques, & a iugé iuſques icy toutes les controuerſes priuees, qui par appel eſtoient deuolues à ſa maieſté. Comme donc noſtre Roy doiue reigler toutes choſes ſelon les loix, & conduire toutes ſes actions en la Republique par l'auctorité des Senateurs:

Palatinats.

Aſſemblees particulieres des eſtats.

Aſſemblee generale des eſtats.

Le Senat.

Le Roy.

Senateurs : l'administration du Royaume luy en demeure beaucoup plus facile & aisee. Or comme il soit besoing à l'vn & à l'autre estat auoir conducteur & moderateur du souuerain conseil, necessairement celuy-la doit estre de grand entendement & bien aduisé, sçauoir toutes loix & coustumes, le droict de chacun peuple obeissant à la couronne, ses conditions & mœurs, estre versé és traictez publiques, entendre les exemples des anciens. Et comme celle cognoissance soit variable & muable, ce n'est moindre prudence cognoistre les entendemens de chasque personne, pour discerner ceux qu'il conuient employer aux seruices necessaires, élire au Senat, donner les benefices, honneurs, charges, magistrats. En quoy il s'agist premierement de la reputation du Roy, puis du salut de l'estat: que le Roy appelle fideles & sçauans Conseillers, coadiuteurs és affaires publiques, & ministres du Royaume. Or ayant senti nostre Republique les incommoditez de la dissension en la religiō ainsi que les autres Prouinces Chrestiennes, esquelles celle diuersité d'opinions de Dieu & de son seruice est paruenue: il est besoing de grand iugement & de grand conseil, pour pouruoir qu'il n'aduienne aucune violence, & que lon ne tombe en discorde & guerre ciuile, qui a n'agueres apporté beaucoup de dommage aux autres Royaumes, & ruineroit le nostre voisin des Barbares, espians attentiuement toute occasion de le destruire. Dauantage

L'office du Roy en Poloigne.

Sectes & partialitez pour la religiō.

ſe deſirent en noſtre eſtat pluſieurs choſes non encores commencees, pluſieurs corrompues (ainſi que les affaires humains ſont fresles & inconſtans) leſquelles par raiſon & conſeil doiuẽt eſtre reformees, ordonnez les iugemens, & les autres ſeuretez de l'Empire reſtituees, ou de nouueau eſtablies. La viuacité de voſtre entendement, & voſtre diligence ſeront occupees à entendre & executer tous ces negoces. Par leſquelles louanges tres-vrayes, i'eſtime noſtre Royaume, ou pluſtoſt deſia le voſtre, eſtre aſſez recõmandé à vous, Prince né en maiſon Royale, & orné de vertus Royales.

Requeſte de la Poloigne à ſon nouueau Roy

MAIS ce que noſtre patrie attent & ſe promet de vous, ſouffrez ie vous ſupplie l'entendre d'elle par ſon propos, laquelle eſtimez vous aduertir, & qu'elle vous parle ainſi: SIRE, vous ſentez la charge de la dignité Royale eſtre grande, iaçoit qu'elle eſcheuſt par ſucceſſion, & par les merites des anceſtres: mais encore plus grande, & plus puiſſante, quand elle eſt deferee par le iugement de ceux qui doiuent obeir. Parquoy ainſi qu'il vous eſt plus honorable receuoir vn Royaume, non acquis des le berceau, ains donné en pleine cãpaigne par ſuffrages de gens libres d'entendemens, & ne vous eſtans aucunement obligez: Vous deuez tant plus veiller & trauailler à faire paroiſtre à ceux qui vous ont éleu, qu'ils n'ont erré en iugement. Vous auez faict de grandes choſes, mais celle charge vous eſt maintenant offerte, en laquelle

en deuez

en deuez faire de plus grandes, & à moy & à la Republique Chrestienne. Vous auez excité vne attente merueilleuse de vous en toutes terres & nations. Les fauorisans vostre honneur deuinēt, que ne restituez seulement aux miens la louange militaire aneantie par le vice du temps precedent, & vengez les outrages à moy faicts par les Barbares, mais aussi releuez & redressez la Republique Chrestienne affligee: Vos enuieux ne souhaittent rien plus, que cessez de seruir à la louange & gloire. La France vous est chere, qui vous a engendré & nourri: La France aussi par plusieurs causes vous est obligee, & à vostre race, laquelle a esté souuent par vous aidee & defendue en ses affaires, & continuellement par grand soing cultiuee, & ornee. N'estant prouoquee par aucuns vos merites ou des vostres, ie vous ay eleué au souuerain honneur. Comme donc par l'aduis des sages hommes lon doiue plus aymer la patrie qui a receu, que celle qui a engendré: i'ay confiance que vous seray treschere, vous ayant volontairement appellé, & orné de la dignité Royale. Quand serez chez moy, ie penseray m'estre rendues toutes les excellēces qui reluisoient és Roys precedens. Le haut courage, force & honneur de Boleslas, constance és aduersitez de Vladislas Locticon, moderation és prosperitez d'Vladislas Iagellon, magnificence & iustice de Cazimir le grand, grauité & sagesse de Sigismond, lenité & douceur d'Auguste. Si donc vous me prenez en

amitié, ie les regretteray plus aisément. Vous auez monstré telle la bonté de vostre naturel, que par l'induction de luy seul, quand ores il ne seroit astrainct par la reuerẽce du serment qu'auez donné à mes Ambassadeurs, i'espere que n'accomplirez seulement les choses promises, mais les augmenterez, & employerez toute diligence, soing & conseil à mon profit & honneur. Me confiant en ceste esperance, ie vous baille & recommande la republique, biens, fortunes, droicts & liberté des miens. La liberté (dis-ie) des miens, qu'ils ont plus chere que la vie, ie vous baille & recommande, m'asseurant que n'en serez moins soigneux que de la vostre. De laquelle esperance, si ie dechoy, que Dieu ne permette, ô que ie seray non seulement miserable, mais aussi sotte, pour me trouuer exposee, non tant à la pitié que reproche de plusieurs que ie vous ay postposez. Si ie iouy des choses attendues de vous, ie ne seray seulement heureuse, mais vous aussi heureux, qui perceurez auec le grand amour des vostres, le contentement procedant des beaux faicts, ioint à l'esperance certaine de memoire immortelle, & par la lignee & posterité duquel, non seulement les miens, mais aussi les subiects d'autres Empires requerront estre dominez. Voyla que la patrie vous demande.

Priere des Ambassadeurs, & declara-

MAIS nous prions & inuoquons DIEV fondateur de tous Royaumes, conseruateur & president souuerain, qui par sa diuinité regit les entendemens

de tous

de tous Roys,que comme il a inſpiré les noſtres pour vous creer, tous d'vn commun accord, Roy, que pareillement il dreſſe tous vos conſeils & actions à la louange de ſon nom, au ſalut & commodité noſtre, conſerue & maintienne vous, & noſtre Royaume, qu'il a voulu eſtre iuſques icy tres-beau & tres-floriſſant. Parquoy executant le mandement qui nous eſt donné, apres que le Senat, Nobles, & Citez ayans droict d'elire, vous ont ſuiuant les loix & couſtumes anciẽnes éleu Roy des peuples de Poloigne, Lithuanie, Ruſſie, Pruſſie, Maſouie, Samogitie, Kiouie, Volinie, Podlachie, Liuonie, Nous vous declarons pareillement icy Roy de tous ces peuples (ce que deſirõs bien & heureuſemẽt ſucceder à voſtre Magiſtrat, & à nous, & à noſtre Republique) & vous rendons l'acte publique de voſtre election: & ſelon la couſtume ancienne ſignifiõs le iour de voſtre ſacre & couronnement aſſigné en l'aſſemblee publicque au xv d'Octobre: & prions treſinſtamment que vous acheminiez en Poloigne au pluſtoſt que pourrez. Lon voit par la diſpoſition des affaires quels orages & tempeſtes menaſſent noſtre Royaume, qui peuuent eſtre deſtournees par voſtre ſeule arriuee. Ie perçoy deſia en ma penſee l'honneur de ce iour, & eſiouiſſance des noſtres quand ils vous verront veſtu des habits Royaux au throne Royal, comme quelque homme diuin deſcendu du Ciel. Ne defaillez, Roy tres-puiſſant, à voſtre Royaume tres-amoureux &

tion de l'electiõ Royale.

desireux de vous. Ne delayez la ioye des vostres. Acheminez vous tost où la diuine volonté par occulte destinee, ou vostre vertu & la faueur des hommes, vous appelle: Par labeur, soing, foy & diligence obtiendrez d'estre appellé Pere de nostre Republique, & bien tost emplirez le monde de nouuelles agreables aux peuples Chrestiens, & dresserez triomphes tres-illustres des ennemis nostres, & de la Chrestienté, vaincus.

Pag. 4. ligne 15. lisez, qu'à nous. fueill. 3. ligne 12. vraye alliance. f. 3. p. 2. li. 13. ayans. f. 4. li. 3. Nous sçauons.

